A U D I T

MAISONNEUVE

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Augustin.MAISONNEUVE
Commissaire aux comptes
Expert-Comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 853 K

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes de l'exercice 2006

23, avenue des Thermes – 63400 CHAMALIERES – Tel : 04 73 19 56 75 – Fax : 04 73 19 56 85
S.A.R.L. au capital de 80 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00010
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes, arrêtés par le Conseil d'Administration.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code du Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à CHAMALIERES, le 5 mai 2007,

Le Commissaire aux Comptes,
AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tel. : 04 73 19 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE, gérant de

la SARL AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2006 12 Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Exercice N-1 31/12/2005 12 Net	Ecart N / N-1 Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	43 343	42 194	1 149	1 208	59-	4.89-
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains	62 255	16 748	45 507	51 734	6 227-	12.04-
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	701 235	681 079	20 155	35 161	15 006-	42.68-
	Autres immobilisations corporelles	973 055	499 399	473 656	517 196	43 541-	8.42-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	60 980		60 980	60 980		
	Créances rattachées à des participations	120 000		120 000	120 000		
	Autres titres immobilisés	1 829		1 829	1 829		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	115 191		115 191	144 233	29 042-	20.14-
	TOTAL II	2 077 888	1 239 421	838 467	932 075	93 608-	10.04-
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements	30 705		30 705	19 184	11 520	60.05
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	1 011 368	18 178	993 189	756 888	236 301	31.22
	Autres créances	309 580		309 580	211 016	98 564	46.71
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	561 356		561 356	642 768	81 412-	12.67-
	Disponibilités	168 478		168 478	198 184	29 706-	14.99-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	44 807		44 807	40 671	4 136	10.17
	TOTAL III	2 126 293	18 178	2 108 115	1 868 712	239 404	12.81
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 204 182	1 257 599	2 946 582	2 800 786	145 796	5.21

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 19 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2006 12	Exercice N-1 31/12/2005 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 007)	100 007	100 007		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 662 818	1 590 896	71 922	4.52
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	21 332-	71 922	93 254-	129.66-
	Subventions d'investissement	15 709	28 167	12 457-	44.23-
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	1 757 202	1 790 991	33 789-	1.89-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	142 883	151 900	9 017-	5.94-
	Concours bancaires courants	897	617	280	45.45
	Emprunts et dettes financières diverses	482	682	200-	29.33-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 040	239 838	96 202	40.11
	Dettes fiscales et sociales	550 958	583 250	32 292-	5.54-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		25 020	25 020-	100.00-
	Autres dettes	158 120	8 488	149 632	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	1 189 380	1 009 795	179 585	17.78
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 946 582	2 800 786	145 796	5.21
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 065 688	874 275		

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 89 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2006

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2006 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2005 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens	2 950 706	7 468	2 958 174	2 566 695	391 479	15.25
Production vendue de Services	185 893	9 797	195 690	194 686	1 004	0.52
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 136 599	17 265	3 153 864	2 761 381	392 483	14.21
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 491 568	2 299 244	192 324	8.36
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			87 222	79 129	8 093	10.23
Autres produits			437 096	515 560	78 465-	15.22-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			6 169 749	5 655 314	514 435	9.10
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			390 002	217 441	172 561	79.36
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			11 520-	2 100	13 620-	648.65-
Autres achats et charges externes *			1 341 992	1 450 292	108 300-	7.47-
Impôts, taxes et versements assimilés			147 649	140 689	6 960	4.95
Salaires et traitements			2 618 581	2 514 440	104 140	4.14
Charges sociales			1 535 266	1 230 202	305 064	24.80
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			133 957	146 872	12 915-	8.79-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 565	3 387	1 822-	53.81-
Dotations aux provisions						
Autres charges			63 498	7 819	55 679	712.07
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			6 220 990	5 713 244	507 746	8.89
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			51 240-	57 929-	6 689	11.55
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 19 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2006 12	Exercice N-1 31/12/2005 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 531	6 426	895-	13.93-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	19 753	4 559	15 194	333.25
TOTAL V	25 284	10 985	14 299	130.16
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	7 166	6 424	741	11.54
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	7 166	6 424	741	11.54
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	18 119	4 561	13 558	297.26
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	33 122-	53 369-	20 247	37.94
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	256	337	82-	24.24-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	40 983	38 086	2 897	7.61
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		130 000	130 000-	100.00-
TOTAL VII	41 238	168 423	127 185-	75.52-
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	385	7 327	6 942-	94.75-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	29 064	35 805	6 742-	18.83-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	29 448	43 132	13 684-	31.73-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	11 790	125 291	113 501-	90.59-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	6 236 272	5 834 722	401 549	6.88
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 257 604	5 762 800	494 803	8.59
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	21 332-	71 922	93 254-	129.66-

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 19 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-13 et L.123-17)
(Decret n°83-1020 du 29/11/83 articles 7, 21 ,24 début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005, applicables à la clôture de l'exercice.

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 19 56 75
E-mail : cabinet.maisonneuve@wanadoo.fr

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Conformément au décret du 30/12/2005 relatif aux PME les amortissements restent calculés sur la durée d'usage.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	35 359		7 984
Terrains	62 255		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	719 457		4 036
Installations générales agencements aménagements divers	642 831		12 688
Matériel de transport	88 982		10 333
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	183 872		34 350
TOTAL	1 697 396		61 407
Autres participations	180 980		
Autres titres immobilisés	1 829		
Prêts, autres immobilisations financières	144 232		22
TOTAL	327 041		22
TOTAL GENERAL	2 059 796		69 414

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			43 343	43 343
Terrains			62 255	62 255
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		22 258	701 235	701 235
Installations générales agencements aménagements divers			655 519	655 519
Matériel de transport			99 315	99 315
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			218 221	218 221
TOTAL		22 258	1 736 545	1 736 545
Autres participations			180 980	180 980
Autres titres immobilisés			1 829	1 829
Prêts, autres immobilisations financières		29 064	115 191	115 191
TOTAL		29 064	298 000	298 000
TOTAL GENERAL		51 322	2 077 888	2 077 888

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 19 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	34 417	7 777		42 194
Terrains	10 521	6 227		16 748
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	684 574	18 764	22 258	681 079
Installations générales agencements aménagements divers	193 702	66 386		260 088
Matériel de transport	50 068	12 496		62 564
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	154 439	22 309		176 747
TOTAL	1 093 305	126 181	22 258	1 197 227
TOTAL GENERAL	1 127 722	133 957	22 258	1 239 421

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	7 777				
Terrains	6 227				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 797	14 966			
Instal.générales agenc.aménag.divers	66 386				
Matériel de transport	12 496				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 153	16 155			
TOTAL	95 059	31 122			
TOTAL GENERAL	102 836	31 122			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	65 964	1 565	49 350		18 178
TOTAL	65 964	1 565	49 350		18 178
TOTAL GENERAL	65 964	1 565	49 350		18 178
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 565	49 350		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	120 000	120 000	
Autres immobilisations financières	115 191	115 191	
Clients douteux ou litigieux	21 741	0	21 741
Autres créances clients	989 627	989 627	
Personnel et comptes rattachés	50	50	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 488	34 488	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 527	17 527	
Divers état et autres collectivités publiques	184 854	184 854	
Débiteurs divers	72 661	72 661	
Charges constatées d'avance	44 807	44 807	
TOTAL	1 600 946	1 579 205	21 741

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 19 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 259	1 259		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	142 521	18 828	61 691	62 002
Emprunts et dettes financières divers	482	482		
Fournisseurs et comptes rattachés	336 040	336 040		
Personnel et comptes rattachés	155 346	155 346		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	364 608	364 608		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 522	19 522		
Autres impôts taxes et assimilés	11 482	11 482		
Autres dettes	158 120	158 120		
TOTAL	1 189 380	1 065 688	61 691	62 002
Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 994			

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 19 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	4 et 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 et 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 1°)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	230 220
Total	230 220

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	388
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 035
Dettes fiscales et sociales	241 979
Total	321 402

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	44 807
Total	44 807

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 19 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 19 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

La société a souscrit en 2005 un contrat collectif ayant pour objet la constitution d'un capital de fin de carrière selon la convention collective. Ce compte collectif est alimenté par des cotisations versées par la société.
Au 31 décembre 2006, la valeur disponible du fonds est de 46066 euros .

L'engagement sur les droits acquis s'élèvait au 31/12/2005 à 265794 euros.

A U D I T

MAISONNEUVE

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Augustin.MAISONNEUVE
Commissaire aux comptes
Expert-Comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 853 K

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes de l'exercice 2006

23, avenue des Thermes – 63400 CHAMALIERES – Tel : 04 73 19 56 75 – Fax : 04 73 19 56 85
S.A.R.L. au capital de 80 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00010
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr.

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

Aux termes de l'article L 612-5 du Code de Commerce, introduit par la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 :

« Le représentant légal ou, s'il en existe un, le commissaire aux comptes d'une personne morale de droit privé non commerçante ayant une activité économique ou d'une association visée à l'article L 612-4 (ayant reçu une ou plusieurs subventions publiques dont le montant annuel excède 153 000 euro), présente à l'organe délibérant ou, en l'absence d'organe délibérant, joint aux documents communiqués aux adhérents un rapport sur les conventions passés directement ou par personne interposée entre la personne morale, et l'un de ses administrateurs ou l'une des personnes assurant un rôle de mandataire social.
Il est de même des conventions passées entre cette personne morale et une société dont un associé indéfiniment responsable, un gérant, un administrateur, le directeur général, un directeur général délégué, un membre du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % est simultanément administrateur ou assure un rôle de mandataire social de ladite personne morale.

L'organe délibérant statue sur ce rapport.

Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions dans lesquelles le rapport est établi. »

Ce décret n° 2002-803 du 3 mai 2002 publié au journal Officiel du 5 mai 2002 stipule sous son article 25-1 :

« Le rapport mentionné au premier alinéa de l'article L 612-5 du Code de Commerce contient :

a) L'énumération des conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant ou jointes aux documents communiqués aux adhérents en l'absence d'organe délibérant ;

b) le nom des administrateurs intéressés ou des personnes intéressées assurant un rôle de mandataire social ;

c) La désignation de la société ayant passé une convention dans les conditions de l'alinéa 2 de l'article L 612-5 susmentionné ;

d) La nature et l'objet desdites conventions ;

e) Les modalités essentielles de ces conventions notamment l'indication des prix ou tarifs pratiqués, des ristournes et commissions consenties, des délais de paiement accordés, des intérêts stipulés, des sûretés conférées et, le cas échéant, toutes autres indications permettant à l'organe délibérant ou aux adhérents d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusions des conventions analysées. »

Dans le même décret, il est inséré un article 25-2 ainsi rédigé :

« Lorsque le rapport est établi par le commissaire aux comptes, le représentant légal de la personne morale avise ce dernier des conventions mentionnées à l'article L 612-5 du Code de Commerce dans le délai d'un mois à compter du jour où il en a connaissance. »

I - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle et des membres de son Conseil d'Administration

Néant.

II - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle et l'EURL PHARM'ADIS

L'ADIS détient 100 % du capital social de l'EURL PHARM'ADIS au 31/12/2006.

Madame Sylvie CHEYNEL, Directrice Générale de l'ADIS et co-gérante de l'EURL PHARM'ADIS est concernée par ces conventions.

a) Mise à disposition de personnel inter-structure :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL PHARM'ADIS s'élève à 114 351.87 euros sur l'exercice.

Inversement, le montant facturé par l'EURL PHARM'ADIS à l'ADIS s'élève à 172 785.40 euros sur l'exercice.

b) Frais de siège :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL PHARM'ADIS s'élève à 34 991.14 euros sur l'exercice.

c) Mise à disposition d'un bureau à usage de siège social :

L'EURL PHARM'ADIS a mis à disposition de l'ADIS, à titre gratuit, un bureau à usage de siège social dans les locaux de CEBAZAT 19 Rue des Coutils.

III - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle et l'EURL AGRADIS

L'ADIS détient 100 % du capital de l'EURL AGRADIS au 31/12/2006.

Madame Sylvie CHEYNEL, Directrice Générale de l'ADIS et co-gérante de l'EURL AGRADIS est concernée par ces conventions.

a) Mise à disposition de personnel interne :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL AGRADIS s'élève à 26 418.55 euros sur l'exercice.

Inversement, le montant facturé par l'EURL AGRADIS à l'ADIS s'élève à 637.68 euros sur l'exercice.

b) Frais de siège :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL AGRADIS s'élève à 54 405.89 euros sur l'exercice.

c) Avances financières :

Au cours des exercices précédents, l'ADIS a consenti à l'EURL AGRADIS des avances financières permanentes sans intérêts pour un montant total de 120 000 euros. Ce montant correspond au solde inscrit dans vos livres au 31 décembre 2006 puisque aucun mouvement n'a été enregistré sur l'exercice.

Fait à CHAMALIERES, le 5 mai 2007,

Le Commissaire aux Comptes,
AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
23, avenue des Thermes
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 19 56 75
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE, gérant de

la SARL AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom